JP4-1

## CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour l'immatriculation)

Le carrossier-constructeur, soussigné CARROSS	ERIE INC	DUSTRI		
demeurant à : 8 rue Alfred Nobel - ZA La Grange			314 79043 NIORT CEDEX 9 Tél: 05 - 49 - 79 - 00 - 22 et adresse)	
decide de la monte sur la renação designe de apres et	apparterial	it a (non	retauresse)	
***************************************				
la carrosserie suivante : BENNE				
et certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réc				
- Le chassis est resté conforme au type décrit dans la n				
application.	1, R.62, R.	82 a R.9	4, R.98 à R.102 et R.104 du code de la route et des arrêtés pris en son	
- Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrur	ae et cham	ières /	( = 1,440 m), satisfait aux limites minimale ( 1,050 m) et	
maximale ( 2,340 m) fixées par le constructe			TO SECURE THE SECURE T	
			erd-joint-de son service technique (1-)	
et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.				
- Les poids en charge sur les essieux sont égaux ou su	périeurs au	x charge	es au sol minimales et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales	S
prévues par le constructeur.				
<ul> <li>La largeur du véhicule ( 2,500 m) n'exède pa</li> </ul>				
	CP ou n'es	st pas ur	n véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP,	
SRSP, VASP, sauf VASP-BOM).				
- Le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double g	enre et (ou	) une do	uble carrosserie.	
CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2):				kg
Genre (3) : CAM				kg
Carrosserie (4):BENNE Marque :				kg
Type : B1828KN 36C			PC : poids du chassis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passa-	
N° d'indentification : WDB9525021K734320			ger, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.	
Nombre de places assises (conducteur compris) :	2		M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.	
Empattement : F =	3,600	m	Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.	
F' (5) =	0.5%	m		
			- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé	
DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout) :	0.000	98_90		
Largeur 1 =	6,600	m	(6) (ou sous pivot semi-remorque) :	1
Surface L x ( =	2,500 16,500	w.	AND THE PERSON OF THE PERSON O	kg
	10,500	111-	- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6) PV. AR =	يدري)
CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE :			PV. AR = 4 260	kg
Longueur utile du chargement : T =	4,200	m	- Poids du conducteur et des passagers :	
Porte à faux arrière du véhicule : X =	1,440	m	p : 75 kg x (conducteur + passagers) =	kg
Longueur des ferrures et charnières : c =	0,100	m	- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant	2,041,041
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la	force, (ou de	е	(7)	
la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x)			(cas de cabine avancée) (1) : p. AV = p = 150	kg
arrière :			(cas de cabine normale) (1) : p. AV = 2p =	kg
Y =	0,730	m	3	0. <del>-1</del> .00
Porte à faux arrière utile : Xu = I - Y =	1,370	т	- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière	
2		200715 20	(7)	
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la	force. (ou		(cas de cabine avancée) (1) : p. AR = 0 kg	
de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les)			(cas de cabine normale) (1) : p. AR = p =	kg
essieu (x) avant, ou à l'axe du pivot :			3	9
F' - Y =	2,870	m	- Chargement : Ch = PTAC - PV - p. = 10 050	kg

- (1) Barrer la mention inutile.
- (2) Voir notice descriptive.
- (3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive.
- (4) La carrosserie indiquée doit être à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.
- (5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieux(x) avant ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.
- (6) Joindre les tickets de pesée correspondants.
- (7) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.